RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00696
Numéro SIREN : 838 798 163
Nom ou dénomination : OCI FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/011078

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... GRENOBLE

Date : 17/07/2019

1461323

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/011078**
n°de gestion : **2018B00696**
n°SIREN : **838 798 163 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 17/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

OCI FINANCES - Société par actions simplifiée
5 rue D'alsace 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

COMMERCE GRENOBLE TRIBUNAL

1461323

Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble - place Firmin Gautier - CS 90150
38019 GRENOBLE Cedex 1
Tél : 04 56 58 50 67 - Fax : 04 56 58 50 00

SAS OCI FINANCES
38000 GRENOBLE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 9			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	23 209 118		23 209 118		23 209 118	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	23 209 118		23 209 118		23 209 118	
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 341 224		1 341 224		1 341 224	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	262 092		262 092		262 092	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 603 316		1 603 316		1 603 316	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	24 812 434		24 812 434		24 812 434	

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
17 JUIL. 2019
Sous le N° 11078

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SAS OCI FINANCES
38000 GRENOBLE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 9	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 13 000 000)	13 000 000		13 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 712 654		1 712 654	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	25 110		25 110	
	Total I	14 737 764		14 737 764	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 066 667		10 066 667	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 004		8 004	
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	10 074 671		10 074 671	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	24 812 434		24 812 434	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 1 451 996

SAS OCI FINANCES
38000 GRENOBLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			29 682		29 682	
Impôts, taxes et versements assimilés			37 640		37 640	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			67 323		67 323	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			67 323-		67 323-	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SAS OCI FINANCES
38000 GRENOBLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 9	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 860 000		1 860 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 753		11 753	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 871 753		1 871 753	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	66 667		66 667	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	66 667		66 667	
2. Résultat financier (V-VI)	1 805 086		1 805 086	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 737 764		1 737 764	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25 110		25 110	
Total VIII	25 110		25 110	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	25 110-		25 110-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 871 753		1 871 753	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	159 099		159 099	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 712 654		1 712 654	

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
· Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liees

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	x
Dérogations	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Titres immobilisés	x
Créances immobilisées	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Disponibilités en Euros	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	x
Liste des filiales et participations	x
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 03/04/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 24 812 434.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 1 712 653.60 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 03/04/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours du 1er exercice de la structure, celle ci a acquis:
- 25% de la société TCI
- 48% de la société RCI
- 15% de la société OCI 51
- 100% de la société Groupe OCI

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
-NEANT

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :
-Néant car 1er exercice

ANNEXE

Exercice du 03/04/2018 au 31/12/2018

Informations générales complémentaires

-NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			23 209 118
TOTAL			23 209 118
TOTAL GENERAL			23 209 118

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			23 209 118	23 209 118
TOTAL			23 209 118	23 209 118
TOTAL GENERAL			23 209 118	23 209 118

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	10 000	12 990 000		13 000 000

Le capital social se compose de 11 700 000 actions ordinaires et de 1 300 000 actions de préférence.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 03/04/2018 au 31/12/2018

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
Les frais d'acquisitions sur titres sont amortis fiscalement sur une durée de 5 ans.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	11 753
Total	11 753

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	66 667
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 004
Total	74 671

ANNEXE

Exercice du 03/04/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 000 000
Total	10 000 000

Nantissement de compte de titres financiers de la société Groupe OCI.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
-SAS GROUPE OCI	613 500	3 152 907	100.00	22 285 203	22 285 203	1 341 224		4 194 972	1 045 061	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
-SAS RESEAUX ET CABLAGES INFO	20 000	577 858	48.00	313 092	313 092			3 314 732	1 312-	
-SAS TELECOM COMMUNICATION IN	20 000	200 629	25.00	84 567	84 567			1 400 691	66 261-	
-SAS OCI 51	550 000	855 788	15.00	298 276	298 276			5 879 730	481 998	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

OCI FINANCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 13.000.000 euros
Siège social : 5 rue d'Alsace – 38000 GRENOBLE
838 798 163 RCS GRENOBLE

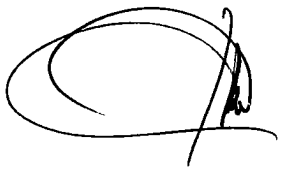
COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 13 JUIN 2019

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Monsieur Marc REBOUAH



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

OCI FINANCES S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2018
OCI FINANCES S.A.S.
5 rue d'Alsace 38000 Grenoble
Ce rapport contient 14 pages
Référence : E1-1-1

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siege social
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Defense Cedex
Capital 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

OCI FINANCES S.A.S.

Siège social : 5 rue d'Alsace 38000 Grenoble
Capital social : €.13.000.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société OCI FINANCES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OCI FINANCES relatifs à l'exercice clos de 9 mois le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 3 avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 23.209.118 euros, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, et valorisés au coût historique selon les modalités décrites dans la note « titres immobilisés » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à nous assurer des valeurs inscrites au bilan et de leur correcte évaluation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.
En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 11 juin 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Sandrine Pallud
Associée

SAS OCI FINANCES
38000 GRENOBLE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 9			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	23 209 118		23 209 118		23 209 118	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	23 209 118		23 209 118		23 209 118	
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 341 224		1 341 224		1 341 224	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	262 092		262 092		262 092	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 603 316		1 603 316		1 603 316	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	24 812 434		24 812 434		24 812 434	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SAS OCI FINANCES
38000 GRENOBLE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 9	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 13 000 000)	13 000 000		13 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 712 654		1 712 654	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	25 110		25 110	
	Total I	14 737 764		14 737 764	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 066 667		10 066 667	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 004		8 004	
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	10 074 671		10 074 671	
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	24 812 434		24 812 434	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 1 451 996

SAS OCI FINANCES
38000 GRENOBLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			29 682		29 682	
Impôts, taxes et versements assimilés			37 640		37 640	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			67 323		67 323	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			67 323-		67 323-	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices anterieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 9	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 860 000		1 860 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 753		11 753	
Reprises sur dépréciations et provisions. transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 871 753		1 871 753	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	66 667		66 667	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	66 667		66 667	
2. Résultat financier (V-VI)	1 805 086		1 805 086	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 737 764		1 737 764	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	25 110		25 110	
Total VIII	25 110		25 110	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	25 110-		25 110-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 871 753		1 871 753	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	159 099		159 099	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 712 654		1 712 654	

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont interêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Dérogations x
Permanence ou changement de méthodes x
Informations générales complémentaires x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des provisions x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Composition du capital social x
Evaluation des immobilisations corporelles x
Titres immobilisés x
Créances immobilisées x
Evaluation des créances et des dettes x
Disponibilités en Euros x
Produits à recevoir x
Charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles x
Liste des filiales et participations x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 03/04/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 24 812 434.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 1 712 653.60 Euros.

L'exercice a une durée de 9 mois, couvrant la période du 03/04/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours du 1er exercice de la structure, celle ci a acquis:
- 25% de la société TCI
- 48% de la société RCI
- 15% de la société OCI 51
- 100% de la société Groupe OCI

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
-NEANT

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :
-Néant car 1er exercice

ANNEXE

Exercice du 03/04/2018 au 31/12/2018

Informations générales complémentaires

-NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			23 209 118
TOTAL			23 209 118
TOTAL GENERAL			23 209 118

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			23 209 118	23 209 118
TOTAL			23 209 118	23 209 118
TOTAL GENERAL			23 209 118	23 209 118

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	10 000	12 990 000		13 000 000

Le capital social se compose de 11 700 000 actions ordinaires et de 1 300 000 actions de préférence.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 03/04/2018 au 31/12/2018

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
Les frais d'acquisitions sur titres sont amortis fiscalement sur une durée de 5 ans.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	11 753
Total	11 753

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	66 667
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 004
Total	74 671

ANNEXE

Exercice du 03/04/2018 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 000 000
Total	10 000 000

Nantissement de compte de titres financiers de la société Groupe OCI.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art L 233-15, PCG Art 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
-SAS GROUPE OCI	613 500	3 152 907	100.00	22 285 203	22 285 203	1 341 224		4 194 972	1 045 061	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
-SAS RESEAUX ET CABLAGES INFO	20 000	577 858	48.00	313 092	313 092			3 314 732	1 312-	
-SAS TELECOM COMMUNICATION IN	20 000	200 629	25.00	84 567	84 567			1 400 691	66 261-	
-SAS OCI 51	550 000	855 788	15.00	298 276	298 276			5 879 730	481 998	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

OCI FINANCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 13.000.000 euros
Siège social : 5 rue d'Alsace – 38000 GRENOBLE
838 798 163 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 13 JUIN 2019

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître un bénéfice d'un montant de 1.712.654 euros, qu'elle décide d'affecter et de répartir de la manière suivante :

- Au poste « Réserve légale »,
  à hauteur de 5 %, soit la somme de ..... 85.633 euros,
  de sorte que le poste « Réserve légale » sera porté à la somme de 85.633 euros,

- A titre de dividendes,
  la somme de ..... 150.000 euros,
  revenant en intégralité au titulaire des Actions P,
  représentant un dividende d'environ 11,53 centimes d'euros par Action P,

- Le solde, soit la somme de ..... 1.477.021 euros,
  au poste « Autres Réserves »,
  de sorte que le poste « Autres Réserves » sera porté à la somme de 1.477.021 euros.

L'Assemblée Générale décide que le dividende afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sera payable à compter de ce jour à raison d'environ 11,53 centimes d'euros par Action P.

La totalité du montant des dividendes ci-dessus sera distribué à une personne morale et ne sera donc pas éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2°/ du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé, s'agissant du premier exercice social, qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution est **Adoptée à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Monsieur Marc REBOUAH

